

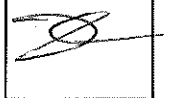
COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023_027

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL PHYSIQUE A 17 HEURES/SEMAINE

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 21 février 2023

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE (pour les points n°1 et 2), Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN.

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (à partir du point n°3), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Karine PLATEAU), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Madeleine HANUS), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Elidia BERENFELD (pouvoir à Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Véronique REBOUL), Elisabeth SKRZYPCZAK.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : : 25

Secrétaire de séance : Eric SCHULZ


Les relations avec les administrés ont fortement évolué au fil du temps. A titre d'exemple, les démarches concernant les pièces d'identité ne se font plus en mairie, le portail internet permet les inscriptions à distance... Il est normal que l'accueil s'adapte à cette situation et évolue dans ses modalités d'organisation. C'est pourquoi il est proposé de remplacer le poste actuel d'agent d'accueil à temps complet par deux postes à 17 heures par semaine, l'un avec le profil de poste polyvalent tel qu'il est actuellement et dénommé « accueil physique », le second orienté vers le traitement des sollicitations par voie numérique et la diffusion des informations municipales, intitulé « accueil numérique ». Ces deux postes auront des horaires décalés pour couvrir les horaires d'ouverture au public.

La réduction à 34 heures au lieu de 35 antérieurement répond au vœu d'ouvrir le recrutement tant aux agents titulaires qu'aux contractuels, cette faculté n'étant ouverte pour des emplois permanents qu'aux emplois d'une durée strictement inférieure à un mi-temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

[Pour : 19 voix, Abstentions : Mesdames COLOMB et pouvoir de Mme RABATEL, Mmes RENAUD.]

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230227-2023_027-DE

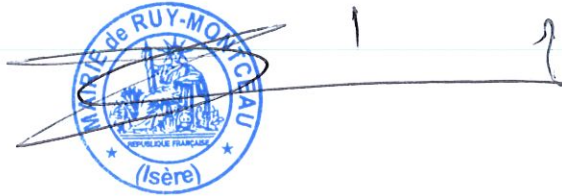


Décide la création d'un poste d'adjoint administratif d'accueil physique à 17h hebdomadaires

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 mars 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

Paraphe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.